

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition des 15, 16 et 23 mars 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Luc Bellefeuille, C.d.A.A., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Nathalie Lelièvre

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

Antonino Cirrincione, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

N^o: 107279

Plainte n^o 2009-12-02(C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 3 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et celles de ses règlements (*article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (*article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers*);
- 1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic (*article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288